

**COMMUNE DE  
BASSE GOULAIN**

Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement de Nantes

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2020  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*L'an deux mil vingt, le vingt-six juin, le conseil municipal de la commune de BASSE-GOULAIN, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VEY, maire.*

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 juin 2020**

**PRESENTS** : Alain VEY - Christian DEBORD - Sandrine MAHÉ - José GODINHO - Rose-Anne RIPOCHE – Jacques LARRIGNON - Chantal METRO – Philippe BIROT - Amélie BRIAND – Michel MARTIN - Sylvie HARY - Corinne TIROUFLET - Véronique GIRAUDET - Sandrine AMICHOT – Philippe LE VERGE – Jacky CORDUAN - Franck COSNEFROY – Nathalie GIRAUD - David LE GARREC – Christophe LE BUAN - Stéphane BERNARD – Olivier SOURICE - Gaëlle LECOQ – Bérengère HERMOUET – Jennifer COLA – Jean-Pierre DAUTAIS - Michel AUBÉ – Claudine JOUAN

**ABSENTS EXCUSÉS** : Perrine MORISSEAU (pouvoir M. VEY)

Mme TIROUFLET est désignée secrétaire (unanimité).

Monsieur le Maire annonce les dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Le 25 septembre
- Le 13 novembre (Débat d'orientations budgétaires)
- Le 18 décembre (Budget Primitif)

Monsieur le Maire présente les mesures prises en période de confinement et indique que l'impact budgétaire de la crise sanitaire et des mesures prises sera présenté en réunion du conseil municipal le 25 septembre prochain.

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020\_06\_26\_01

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020**

Après prise en compte de deux remarques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 28 mai 2020.

N°2020\_06\_26\_02

**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020, Monsieur le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

- 1) Décision du 4 juin 2020 de signature d'un avenant au marché de fourniture et élaboration des repas pour définir les modalités de rémunération du prestataire du 16 mars au 30 avril.
- 2) Décision du 5 juin 2020 fixant le tarif de participation à la course pédestre de 15 kms des sentiers de Goulaine du 6 septembre prochain à 6 €.
- 3) Décision du 5 juin 2020 de signature d'un marché d'assurance dommages ouvrage pour l'extension de l'accueil périscolaire avec la SMABTP pour un montant de 8 400,25 € TTC

Le conseil municipal prend acte de cette information.

N°2020\_06\_26\_03

**NOMINATIONS ET REPRESENTATION – MODALITES DE VOTE**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder aux nominations et désignations au scrutin public pour toutes les nominations subséquentes sauf pour la désignation des membres des EPCI (article L. 5211-7 CGCT) et du conseil d'administration du C.C.A.S (article R123-8 du code de l'action sociale et des familles).

**COMMISSIONS COMMUNALES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La création, pour la durée du mandat, des commissions suivantes : Finances, Urbanisme, Vie Sportive, Vie scolaire, enfance et jeunesse, Travaux et bâtiments, Vie sociale, famille et solidarité, Développement durable, Culture et animation, Commission communale d'accessibilité, Commission de contrôle des listes électorales
- D'approuver, sur la base des propositions des groupes composant le conseil, les compositions suivantes :

COMMISSIONS	MEMBRES		
	Basse-Goulaine, moderne et humaine		Basse-Goulaine, autrement
Urbanisme	M. DEBORD Mme COLA Mme GIRAUD Mme GIRAUDET	M. LE VERGE M. MARTIN Mme METRO	M. DAUTAIS
Vie sociale, famille et solidarité	Mme MAHE Mme TIROUFLET Mme COLA	M. CORDUAN Mme GIRAUD Mme HERMOUET	M. AUBE
Vie sportive	M. GODINHO M. CORDUAN M. COSNEFROY	M. LE BUAN M. LE VERGE M. SOURICE	M. AUBE
Culture et animation	Mme RIPOCHE M. BIROT M. LE GARREC	Mme MAHE Mme MORISSEAU	M. AUBE
Travaux et bâtiments	M. LARRIGNON Mme LECOQ M. BERNARD M. COSNEFROY	M. DEBORD M. GODINHO Mme HARY	M. DAUTAIS
Développement durable	Mme METRO Mme AMICHOT M. LARRIGNON	M. MARTIN M. SOURICE	M. DAUTAIS
Finances	M. BIROT Mme AMICHOT Mme BRIAND Mme GIRAUDET	M. LE BUAN M. LE GARREC Mme MORISSEAU	Mme JOUAN
Vie scolaire, enfance et jeunesse	Mme BRIAND M. BERNARD Mme HERMOUET	Mme LECOQ Mme RIPOCHE Mme TIROUFLET	Mme JOUAN
Commission de contrôle des listes électorales	M. COSNEFROY M. LE BUAN	M. SOURICE	M. AUBE M. DAUTAIS
Commission communale d'accessibilité	M. LARRIGNON M. BERNARD	M. DEBORD Mme MAHE	Mme JOUAN

**ORGANISMES EXTERIEURS – DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, a désigné à l'unanimité les délégués et représentants suivants :

Délégués de la commune de Basse Goulaine	Titulaire (s)	Suppléant (s)
<b>EPCI</b>		
SIVU du centre aquatique	M. VEY M. GODINHO	Mme GIRAUDET M. LE VERGE
SMPVN – Syndicat mixte du SCoT et du pays du vignoble nantais	M. VEY	Mme RIPOCHE
Syndicat mixte « Loire et Goulaine »	M. BERNARD	Mme LECOQ
<b>Autres organismes extérieurs</b>		
Centre Local d'Information et de Coordination Villes-Vill'Âges	Mme MAHE Mme TIROUFLET	/
AURAN – Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise	M. VEY	M. DEBORD
Comité de jumelage	Mme METRO	M. COSNEFROY
Ass « accueil goulainais aux personnes âgées » (conseil d'administration)	M. VEY Mme MAHE Mme TIROUFLET	/
Ass « accueil goulainais aux personnes âgées » (conseil d'établissement)	Mme MAHE	/
ATDEC (Maison de l'emploi. Mission Locale. PLIE)	Mme MAHE	/
Lycée de la Herdrie	Mme BRIAND M. VEY	/
Collège de Goulaine	Mme BRIAND	Mme LECOQ
TAN – Transports de l'agglomération nantaise	M. BERNARD	/
Prévention routière	M. BERNARD	/
Correspondant Défense	M. LE GARREC	/
Commission intercommunale des impôts directs ( <i>proposition</i> )	M. VEY	M. BIROT

N°2020\_06\_26\_06

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – LISTE DES DELEGUES - PROPOSITION

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose comme membres de la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES	Adresse	date de naiss.	TF	TH	CFE
CHENET Bernard	1 rue de l'Abbaye / 44115 Basse-Goulaine	13/12/1951	X	X	
HERMOSO André	7 rue du Corleveau / 44115 Basse-Goulaine	31/10/1946	X	X	
JOUANNO Jacques	8 Allée des Touzelles / 44115 Basse-Goulaine	06/12/1948	X	X	
PETITIER Maurice	38 Allée des Touzelles / 44115 Basse-Goulaine	30/06/1944	X	X	
LE VERGE Philippe	311 route des Landes de la Plée / 44115 Basse-Goulaine	04/07/1967	X	X	
MARTIN Michel	197 rue des Vallées / 44115 Basse-Goulaine	09/07/1949	X	X	
GODINHO José	34 rue de Vendée / 44115 Basse-Goulaine	03/12/1959	X	X	
GUERIN Christian	13 rue de la Chataigneraie / 44115 Basse-Goulaine	11/08/1958	X	X	
COSNEFROY Franck	6 rue des Erables / 44115 Basse-Goulaine	27/08/1968	X	X	
HERBRETEAU Lionel	24 rue Louis Malle / 44115 Basse-Goulaine	09/04/1952	X	X	
PATOUILLERE Jean-Baptiste	183 rue de la Jarnigarnière / 44115 Basse-Goulaine	21/12/1948	X	X	
GUIGNARD Claudie	3 place st Brice (Esprit Nature) / 44115 Basse-Goulaine	23/04/1979			X
PASCAL Anne-Sophie	8 rue de la Jarnigarnière / 44115 Basse-Goulaine	10/01/1969	X	X	
BRIZARD David	Distri Goulaine (Carrefour express) 8 place St Brice / 44115 Basse-Goulaine	2/05/1979			X
LAURY Pierre	248 bis route du Loroux Bottereau / 44115 Basse-Goulaine	06/06/1982	X	X	X
ROUSSEAU Dominique	1 Impasse Jacques Brel / 44115 Basse-Goulaine	05/09/1959	X	X	

COMMISSAIRES SUPPLEANTS	Adresse	date de naiss.	TF	TH	CFE
LE BUAN Christophe	15 Hameau des Grézillières / 44115 Basse-Goulaine	11/06/1970	X	X	
RIPOCHE Rose-Anne	39 rue du Grignon / 44115 Basse-Goulaine	30/03/1963	X	X	
DEBORD Christian	8 Impasse Colette / 44115 Basse-Goulaine	15/03/1955	X	X	
COISY Gilles	32 rue du Corleveau / 44115 Basse-Goulaine	10/06/1947	X	X	
METRO Chantal	199 rue du Grignon / 44115 Basse-Goulaine	02/04/1960	X	X	
SOURICE Olivier	26 rue Georges Brassens / 44115 Basse-Goulaine	04/07/1976	X	X	
CORDUAN Jacky	13 rue de la Vigne du Gué / 44115 Basse-Goulaine	06/11/1967	X	X	
BONDU Jean-Claude	58 rue du Moulin Soline / 44115 Basse-Goulaine	24/04/1945	X	X	
BLOTIERE Daniel	2 Avenue des Hauts / 44115 Basse-Goulaine	12/11/1943	X	X	
GOBIN Pierre	195 rue du Grignon / 44115 Basse-Goulaine	05/07/1980	X	X	
HARDY Louis	133 rue de la Croix des Fosses / 44115 Basse-Goulaine	17/03/1943	X	X	
BARRY Josiane	5 Avenue de la Trêperie / 44115 Basse-Goulaine	08/04/1945	X	X	
CHEREAU Bernard	Domaine de Chasseloir / 44690 SAINT FIACRE	07/07/1955	X		X
PILET Paul	220 rue de Vallées / 44115 Basse-Goulaine	05/06/1947	X	X	
XAVIER-CATURRA Pascale	2 rue des Prunus / 44115 Basse-Goulaine	17/03/1958	X	X	
VINCENT Véronique	32 rue du Bois Brédy / 44115 Basse-Goulaine	18/06/1952	X	X	

N°2020\_06\_26\_07

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête à douze (12) le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
- Elit par 29 voix, les six (6) membres représentant la collectivité et déclare qu'outre le maire, président de droit, sont ainsi élus : Mme MAHE, Mme BRIAND, M. CORDUAN, Mme HERMOUET, Mme TIROUFLET, Mme JOUAN

N°2020\_06\_26\_08

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS – ELECTION DES MEMBRES

Outre le maire, président de droit, sont élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme BRIAND M. GODINHO M. LARRIGNON M. SOURICE M. AUBE	M. BIROT Mme GIRAUDET Mme RIPOCHE Mme LECOQ M. DAUTAIS

N°2020\_06\_26\_09

#### COMITE TECHNIQUE – COMPOSITION

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir à 3 le nombre de représentants de la collectivité.

N°2020\_06\_26\_10

#### CHSCT – COMPOSITION

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir à 3 le nombre de représentants de la collectivité.

N°2020\_06\_26\_11

#### FORMATION DES ELUS - MODALITES

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le dispositif de formation des élus suivant :

1- montant par élu : 672 € par an pour les conseillers municipaux ; 1 152 € par an pour les conseillers délégués, adjoints et le maire. Soit une enveloppe annuelle de 24 288 €.

2- périodicité : les formations sont déclenchées à l'initiative de chaque membre du conseil et validées par le maire ; les crédits correspondants peuvent être utilisés en une ou plusieurs fois dans l'année ; pour l'année 2020, les crédits sont proratisés au nombre de mois du nouveau mandat, soit 6 mois.

3- conditions : la formation devra être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur. La formation devra privilégier, notamment en début de mandat, les orientations suivantes : les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégation de service public, intercommunalité, etc.) ; formations en lien avec la ou les commissions dont le conseiller est membre (travaux, politique sociale, urbanisme, politique culturelle, sportive, etc.). Chaque année, un tableau récapitulant les actions de formation financées par la commune sera annexé au compte administratif

- D'approuver l'enveloppe correspondante de 12 144 € pour l'année 2020 ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget primitif.

N°2020\_06\_26\_12

### **INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer les indemnités du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des autres conseillers municipaux comme suit : une indemnité de fonction pour le Maire de 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; une indemnité de fonction pour les Adjoints au Maire de 17,36% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; une indemnité de fonction pour un conseiller délégué de 8,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; une indemnité de fonction pour les conseillers municipaux de 1,49% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Une majoration d'indemnités de 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Maire, les Adjoints et le conseiller délégué.

---

### **FINANCES**

---

N°2020\_06\_26\_13

### **IMPÔTS LOCAUX 2020 – MODIFICATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES**

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Foncier bâti : 17,34 % (taux 2019 : 17,60 %)
- Foncier non bâti : 75,55 % (taux 2019 : 76,70 %)

N°2020\_06\_26\_14

### **BILAN FONCIER 2019**

Le conseil municipal prend acte du bilan foncier 2019.

N°2020\_06\_26\_15

### **ETAT DE L'ACTIF**

Le conseil municipal prend acte de l'état de l'actif et des recettes immobilisées de la commune au 31 décembre 2019.

N°2020\_06\_26\_16

### **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2019**

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête le compte de gestion 2019 du budget général de la commune de la Trésorière Municipale tel qu'il a été présenté (en section de fonctionnement, un excédent cumulé de 3 449 493.79 € et, en section d'investissement, un déficit cumulé de 1 428 509.54 €)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

N°2020\_06\_26\_17

### BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Hors la présence de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. DAUTAIS, M. AUBE et Mme JOUAN), approuve le compte administratif 2019 du budget général de la commune qui se présente comme suit :

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses	7 212 601.31 €
Recettes	10 662 095.10 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>3 449 493.79 €</b>

#### Section d'Investissement :

Dépenses	4 704 007.90 €
Recettes	3 275 498.36 €
<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>- 1 428 509.54 €</b>

**Excédent de l'ensemble : 2 020 984.25 €**

N°2020\_06\_26\_18

### BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à 23 voix POUR et 3 abstentions (M. DAUTAIS, M. AUBE et Mme JOUAN) d'affecter les 3 449 493,79 € de la manière suivante :

- 2 500 000,00 € en réserves, afin de financer la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 à la section d'investissement) ;
- 949 493,79 € en excédent de fonctionnement reporté (report en fonctionnement R 002).

N°2020\_06\_26\_19

### TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020 – ABATTEMENT EXCEPTIONNEL

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'un abattement de 17% applicable au montant dû au titre de l'année 2020 pour tous les redevables de la TLPE.

N°2020\_06\_26\_20

### CONVENTION POUR DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES – ADHESION A POLLENIZ ET AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'association Polleniz
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant prenant en compte les changements des coordonnées administratives et juridiques de la société POLLENIZ.
- De verser une adhésion à l'association Polleniz de 710 € au titre 2020 dont sera déduite la cotisation versée en début d'année de 700 €.

---

### RESSOURCES HUMAINES

---

N°2020\_06\_26\_21

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- A compter du 24 août, de créer un poste d'agent des écoles, ouvert sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et adjoint technique.
- A compter du 1er juillet :
  - De supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 31h30
  - De créer un poste de maîtresse de maison à temps non complet de 27h30 ouvert sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique,
  - De créer un poste de 7h30 ouvert sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

**CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer 29 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint technique territorial :

<b>Grade: adjoint technique territorial</b>	
<b>Echelon : 1 er (IB/350 IM/327)</b>	
<b>Contrat : Accroissement temporaire d'activité</b>	
<b>Durée: du 1er septembre 2020 au 31 août 2021</b>	
9 postes à	4,86 h hebdomadaires annualisées
2 postes à	6,49 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	9,73 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	11,96 h hebdomadaires annualisées
3 postes à	12,16 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	12,57 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	12,97 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	13,99 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	14,93 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	15,20 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	16,62 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	17,33 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	17,43 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	17,85 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	18,24 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	19,10 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	19,26 h hebdomadaires annualisées
1 poste à	19,52 h hebdomadaires annualisées

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement
- De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'Adjoint technique territorial assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

**GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE DE STAGIAIRES**

Le Conseil Municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une gratification exceptionnelle aux stagiaires présents sur une durée inférieure à deux mois en fonction de la nature de leurs missions et de leur mérite, dans la limite de 200€ par mois.

**QUESTIONS DIVERSES**

Les points suivants ont été abordés au titre des questions diverses : visite des équipements communaux par les conseillers municipaux, gestion des eaux pluviales, gestion de la crise sanitaire, travaux prévus sur la période estivale.

Affiché le 3 juillet 2020

Le Maire  
Alain VEY

